

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2094 :

Convention de mise à disposition de locaux à usage sportif

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

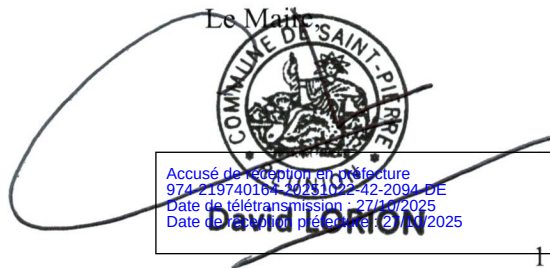
ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Affaire n°42/2094 : Convention de mise à disposition de locaux à usage sportif.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée, que par délibération en date du 11 mars 2025 - Affaire N°37/1865 le Conseil municipal avait voté une mise à disposition d'un local au profit de l'Association Marmailles Terre-Sainte.

L'Association Marmailles Terre-Sainte a de nouveau sollicité la Commune pour la mise à disposition d'un local supplémentaire au Complexe sportif de Terre-Sainte pour leur fonctionnement et pour la mise en place de ses activités.

En effet, depuis sa création, l'association ne cesse de croître et les projets initiés et menés répondent aux objectifs déterminés dans ses statuts.

La Commune ayant réalisé sur le complexe sportif de Terre-Sainte, un équipement répondant aux attentes des associations qui gravitent dans le complexe et des locaux sont disponibles à ce jour.

Vu l'exposé des motifs,

Il y a lieu de formaliser le soutien de la Ville au travers d'une nouvelle convention avec l'Association Marmailles Terre-Sainte, en fixant les modalités de cette mise à disposition.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ANNULER**, la convention établie et datée du 7 mai 2025
- **D'APPROUVER**, la nouvelle convention de mise à disposition des locaux à usage administratif à titre gratuit.
- **De l'AUTORISER**, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE




David LORION